

# ECOLES

**Maternelle Tony Lainé**

**Elémentaire Paul Emile Victor**

## **GUIDE PRATIQUE** **Services périscolaires**

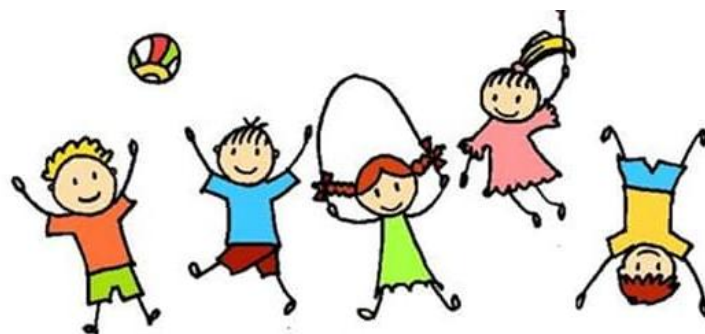




La volonté des élus est de présenter à travers ce guide l'ensemble des possibilités offertes en matière d'accueil périscolaire.

Vous y trouverez également toutes les fiches d'inscriptions nécessaires au bon fonctionnement des différents services.

En espérant que ce guide réponde à vos attentes, les services administratifs de la mairie restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.





# Sommaire



Page 3	Les horaires d'ouverture des services
Page 4	Infos pratiques
Page 5	Le restaurant scolaire
Page 6	L'accueil périscolaire
Pages 7 à 9	Les transports scolaires

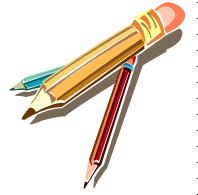
## ANNEXES

Page 10	Le dossier unique d'inscription
	L'Espace Famille Inoé
	La fiche sanitaire de liaison (obligatoire)
	Autorisation de rentrer seul ou de prise en charge à la descente (transport scolaire)
	Règles de vie restaurant scolaire
	Règlement intérieur des Accueil Périscolaires Ecole maternelle Tony Lainé, Ecole élémentaire Paul Emile Victor, Restauration scolaire, Transport scolaire.





# Horaires d'ouverture



## ECOLE ELEMENTAIRE PAUL-EMILE VICTOR

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	APS				
9h00 - 12h00	CLASSE	CLASSE	CLASSE 9h00 - 11h30	CLASSE	CLASSE
12h00 - 13h30	REPAS		APS jusqu'à 12h30	ALSH + REPAS	REPAS
13h40 - 16h20	CLASSE	CLASSE			CLASSE
15h10 - 16h20					TAP
16h20 - 18h30	APS	APS		17h00 Accueil du soir	APS

## ECOLE MATERNELLE TONY LAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	APS				
9h00 - 12h10	CLASSE	CLASSE	CLASSE 9h00 - 11h40	CLASSE	CLASSE
12h10 - 13h30	REPAS		APS jusqu'à 12h30	ALSH + REPAS	REPAS
13h40 - 16h05	CLASSE	CLASSE			CLASSE
15h05 - 16h05					TAP
16h05 - 18h30	APS	APS		17h00 Accueil du soir	APS

- Accueils périscolaires sur inscription
- Temps d'Activités Périscolaires sur inscription, non obligatoires
- Temps Education Nationale
- Repas au restaurant scolaire
- Accueil au centre de loisirs de Puygremier



# Infos pratiques

Directeur école maternelle Tony Lainé	<b>Olivier DELAGE</b>	05.49.52.43.26	<a href="mailto:ce.0860743R@ac-poitiers.fr">ce.0860743R@ac-poitiers.fr</a>
Directeur école élémentaire Paul Emile Victor	<b>Thierry NDOUMOU</b>	05.49.52.40.59	<a href="mailto:ce.0860266x@ac-poitiers.fr">ce.0860266x@ac-poitiers.fr</a>
Adjointe Education, Jeunesse et Solidarités	<b>Marie-Josèphe DELECROIX</b>	06.22.95.03.88	<a href="mailto:mjdelecroix@gmail.com">mjdelecroix@gmail.com</a>
Responsable Accueil Péricolaire Ecole Maternelle Tony Lainé	<b>Bérengère DUQUERROY</b>	05.49.00.44.71 06.19.74.78.86	<a href="mailto:b.duquerroy@dissay.fr">b.duquerroy@dissay.fr</a>
Responsable Accueil Péricolaire Ecole Elémentaire Paul Emile Victor	<b>Ophélie CHAMPION</b>	05.49.52.80.27 06.29.85.06.28	<a href="mailto:perisco.pev@dissay.fr">perisco.pev@dissay.fr</a>
Directeur du Centre de Loisirs Puygremier	<b>Mickaël VIGNOLET</b>	06.19.74.78.90	<a href="mailto:alsh@dissay.fr">alsh@dissay.fr</a>
Service Administratif Mairie	<b>Nadège ROCCIA</b>	05.49.52.34.56	<a href="mailto:n.roccia@dissay.fr">n.roccia@dissay.fr</a>





# RESTAURANT SCOLAIRE

(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 02 juillet 2025)  
Les tarifs du restaurant scolaire sont étudiés chaque année et sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

QF	TARIFS
QF1 moins de 600	1.00 €
QF2 de 601 à 699	3.50 €
QF3 de 700 à 1000	3.90 €
QF4 de 1 001 à 1300	4.15 €
QF5 de 1 301 à 1 600	4.30 €
QF6 supérieur ou égal à 1601	4.40 €

Les absences non justifiées et les présence non réservées seront majorées sauf en cas de maladie ou force majeure.



## Facturation

Chaque mois un avis des sommes à payer est émis par le service comptabilité de la Mairie et payable au Service de Gestion Comptable Poitiers 11 rue Riffault 86021 Poitiers dans les 15 jours à compter de sa réception.

**NB** : en cas de changement de situation professionnelle en cours d'année merci de le signaler à la mairie.

### MOYENS DE PAIEMENT

**Chèque bancaire**, à l'ordre du Trésor Public

**En ligne** : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr);

**Par virement bancaire IBAN** : FR753000100639C860000000049-BIC : BDFEFRPPCCT

## Informations

Chaque jour l'équipe de cuisine prépare plus de 300 repas pour les deux écoles. Toutes les préparations sont réalisées sur place, les menus sont élaborés en tenant compte des apports nutritionnels et de l'équilibre des repas. Ces principes sont aussi adaptés au goûter. Le restaurant scolaire de l'école élémentaire est équipé d'un self-service.

**En cas d'allergie**, vous devez fournir le repas de votre enfant dans une glacière.

Toute demande de menus spécifiques, devra faire l'objet d'un courrier et sera traitée au cas par cas.

Pour les inscriptions aux restaurants scolaires remplir la fiche sanitaire en annexe et la remettre en mairie.



# ACCUEIL PERISCOLAIRE



(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2025)  
Les tarifs de l'accueil périscolaire sont étudiés chaque année et sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

QF	TARIFS
QF1 moins de 600	1.54 €
QF2 de 601 à 699	1.85 €
QF3 de 700 à 1000	2.06 €
QF4 de 1001 à 1300	2.16 €
QF5 de 1301 à 1600	2.20 €
QF6 supérieur à 1601	2.25 €
Gouter du soir	0.50 €
Temps d'activités périscolaires (TAP)	0.50 €
Moins 10% pour 2 enfants, moins 10 % par enfant supplémentaire seulement sur les vacances d'accueil du matin et/ou du soir	



En cas de retards répétés des familles au-delà de 5 minutes après les horaires en vigueur, une majoration forfaitaire de 10 € sera appliquée pour le mois en vigueur.

Les absences non justifiées et les présences non réservées seront majorées sauf en cas de maladie ou force majeure.

## Facturation



La facturation est établie à la vacation (matin et/soir) et intervient en début de mois suivant et **payable au Service de Gestion Comptable de Poitiers 11 rue Riffault 86021 Poitiers**

**Chèque bancaire** : à réception de l'avis ; mettre à l'ordre du Trésor Public

**En ligne** : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr);

**Paiement par CESU** (Chèque Emploi Service Universel)  
(Enfant jusqu'à 7 ans).

## Informations

### Ecole maternelle Tony Lainé :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h30 à 8h50 et de 16h05 à 18h30.
- Mercredi : de 7h30 à 8h50 et de 11h40 à 12h30.

### Ecole élémentaire Paul Emile Victor :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h30 à 8h50 et de 16h20 à 18h30.
- Mercredi : de 7h30 à 8h50 et de 11h30 à 12h30.

**NB** Pour les inscriptions aux accueils périscolaires remplir la fiche sanitaire en annexe et la remettre en mairie.

### **Le Projet Educatif Territorial a pour objectifs principaux « l'éveil, la citoyenneté, et la parentalité ».**

Tout en éveillant la curiosité des enfants et en les accompagnant à devenir de futurs jeunes citoyens, les élus souhaitent que le PEDT incite les parents à s'investir dans le développement culturel, sportif et citoyen de leurs enfants et dans le respect de l'environnement, en leur donnant la possibilité notamment de participer à des temps d'activités encadrés par des professionnels d'animation. La commune souhaite également continuer à favoriser l'égalité d'accès aux TAP.



# TRANSPORT SCOLAIRE



## Inscriptions

Le transport scolaire est géré par la communauté Urbaine de Grand Poitiers via Vitalis.  
La commune de Dissay est Autorité Organisatrice de second rang (AO2)

L'inscription au service du transport scolaire s'effectue en agence ou sur le site internet de la E-boutique de [vitalis-poitiers.fr](http://vitalis-poitiers.fr). Une carte Vpass nominative vous sera délivrée.

Trois circuits sont instaurés pour assurer le transport des enfants jusqu'aux écoles.  
Dans chaque bus est présente **une accompagnatrice**.



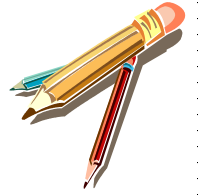
## Informations

Les parents, dont les enfants fréquentent le transport scolaire, ont l'obligation de transmettre au service scolarité une autorisation de prise en charge par une tierce personne, dont les coordonnées sont notées, seules les personnes désignées seront autorisées à récupérer l'enfant, ou de rentrer seul à la descente du bus (document disponible via l'Espace famille). Le réservation s'effectue via l'Espace familles.

Le comportement des enfants dans le car scolaire doit être respectueux. Tout manquement pourra faire l'objet d'un avertissement dans un premier temps, voire d'une exclusion si le comportement inapproprié persiste.

Dans un souci de sécurité, les enfants inscrits à l'école maternelle devront obligatoirement être accompagnés lors de la descente du bus par une personne habilitée majeure ou mineure (À partir de 11 ans)

Dans le cas contraire, l'enfant sera automatiquement reconduit à l'accueil périscolaire maternelle Tony Lainé.



## Services Transports Scolaires Horaires Vitalis

### DISSAY Circuit Nouzières - P13

L au V	ARRETS	ARRETS	Me	LMJV
08:27	Maisonneuve	Rue des Amandiers	12:02	16:51
08:29	Nouzière	Chaix	12:00	16:49
08:31	Longève	Beaulin	11:59	16:48
08:39	Beaulin	Longève	11:53	16:42
08:43	Chaix	Nouzière	11:52	16:41
08:46	Rue des Amandiers	Maisonneuve	11:51	16:40
08:48	La Mourauderie	La Mourauderie	11:47	16:35
08:52	Ecole Paul Emile Victor	Ecole Tony Lainé	11 :45	-
08 :57	Ecole Tony Lainé	Ecole Paul Emile victor	11 :35	16 :30
08:57		Ecole Tony Lainé	-	16:10

### DISSAY Circuit Les Tiers - P14

L au V	ARRETS	ARRETS	Me	LMJV
08:27	Madone	Madone	12:17	16:55
08:32	Soleil Couchant	Marit Sud	12:09	16:49
08:37	La Morinière (le Château d'eau)	Marit Nord (L'Herbautière)	12:07	16:46
08:42	Les Tiers	La Cormaillère	12:04	16:43
08:44	La Cormaillère	Les Tiers	12:02	16:40
08:48	Marit Nord (L'Herbautière)	La Morinière (le Château d'eau)	11:58	16:36
08:49	Marit Sud	Soleil Couchant	11:56	16:34
08:57	Ecole Paul Emile Victor		11:50	16:30
09:02	Ecole Tony Lainé		11:45	16:10

### DISSAY Circuit Aillé - P15

L au V	ARRETS	ARRETS	Me	LMJV
08:30	Rue du Froment (Les Daumonts)	Allée de Chaume	12:11	16:51
08:34	Cèdres	Cèdres	12:09	16:49
08:39	Allée de Chaume	Rue du Froment (Les Daumonts)	12:07	16:47
08:46	La jardelle	Aillé Fontaine	11:55	16:35
08:50	Aillé Fontaine	La jardelle	11:52	16:32
08:55	Ecole Paul Emile Victor		11:50	16:30
09:00	Ecole Tony Lainé		11:45	16:10



# ANNEXES

- Le dossier unique d'inscription
- L'Espace Famille Inoé
- La fiche sanitaire de liaison (obligatoire)
- Autorisation de rentrer seul ou de prise en charge à la descente (transport scolaire)
- Règles de vie restaurant scolaire
- Règlement intérieur des Accueil Périscolaires Ecole maternelle Tony Lainé, Ecole élémentaire Paul Emile Victor, Restauration scolaire, Transport scolaire.